



## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### NATATION

#### LE TAS CONFIRME LES AVERTISSEMENTS DE CESAR CIELO, HENRIQUE BARBOSA ET NICOLAS DOS SANTOS ET IMPOSE UNE SUSPENSION D'UN AN A VINICUS WAKED

*Lausanne, le 21 Juillet 2011* - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a rendu ses décisions dans les affaires suivantes impliquant quatre nageurs brésiliens:

- FINA c. Cesar Cielo & CBDA
- FINA c. Nicolas Dos Santos & CBDA
- FINA c. Henrique Barbosa & CBDA
- FINA c. Vinicus Waked & CBDA

Suite à un contrôle anti-dopage positif au furosémide, une « substance spécifiée », la Fédération brésilienne de natation (CBDA) a sanctionné chacun des quatre nageurs le 1<sup>er</sup> juillet 2011 en leur infligeant un avertissement. Le 7 juillet 2011, la Fédération internationale de natation (FINA) a déposé des appels contre ces décisions pour demander au TAS d'imposer une période de suspension effective à l'encontre des athlètes (3 mois à l'encontre de Cielo, dos Santos et Barbosa, et un an à l'encontre de Waked).

Avec l'accord de toutes les parties concernées, le TAS a mené une procédure accélérée et a tenu une audience à Shanghai le 20 juillet 2011 en présence des parties, de leurs représentants et de leurs témoins.

La Formation du TAS composée de Me Alan Sullivan (Australie), Président, Me Olivier Carrard (Suisse) et Me Jeffrey Benz (Etats-Unis) a décidé de rejeter les appels déposés par la FINA à l'encontre de Cesar Cielo, Henrique Barbosa et Nicolas Dos Santos et de confirmer la décision de la CBDA à leur égard. La Formation a admis l'appel de la FINA à l'encontre de Vinicus Waked et lui a imposé une suspension d'un an, étant donné l'existence d'une deuxième infraction (Vinicus Waked avait déjà été sanctionné le 4 février 2010 d'une suspension de deux mois après un contrôle positif pour une substance spécifiée).

Pour leur défense, les athlètes ont expliqué que l'origine du furosémide provenait de la contamination d'un complément alimentaire à base de caféine qu'ils utilisaient régulièrement sur prescription.

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Media Assistant. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : [www.tas-cas.org](http://www.tas-cas.org)

La Formation du TAS rendra une sentence arbitrale complète, avec les motifs, pour chacune des affaires dans quelques semaines.

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Media Assistant. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : [www.tas-cas.org](http://www.tas-cas.org)